



Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur  
033-213300395-20240206-2207-AU-1-1  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 09/02/2024  
Date de mise en ligne : 9 février 2024

BXM/CP

**DECISION MUNICIPALE DM\_2024\_021**

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122.22 et L 2122.23 (articles L 122.20 et 21 du Code des Communes modifiés par la loi n° 96-142 du 21 février 1996),

Vu la délibération n°06 de Délégation Générale du Conseil municipal en date du 03 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 04 octobre 2023,

Considérant que la décision municipale DM\_2023\_057 du 19/09/2023 relative à la signature au marché de « travaux d'agrandissement du restaurant scolaire de l'école maternelle Ferdinand Buisson »,

**- DECIDE -**

**ARTICLE 1** - De souscrire l'avenant n° 1 aux lots 1 et 5 du marché de « travaux d'agrandissement du restaurant scolaire de l'école maternelle Ferdinand Buisson » portant sur les modifications suivantes :

- Lot 1 - Fondations Gros Œuvre Maçonnerie : TONEL, 31 av Léonard de Vinci, 33600 PESSAC portant sur une modification d'un montant de 13 775,30 € HT,
- Lot 5 - Menuiseries Intérieures : BOUFFARD, 28 rue de la Moulinatte, 33130 BÈGLES portant sur une modification sans incidence financière.

**ARTICLE 2** - Le montant global sera inscrit au Budget Primitif 2024, chapitre 23, article 2313.

**ARTICLE 3** - Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil municipal.

Fait à Bègles, le 08/02/2024

**Clément ROSSIGNOL PUECH**



**Maire de Bègles  
Vice-Président de Bordeaux Métropole**